



Accueil des loisirs Bouliac

Domaine de Vialle
33270 BOULIAC
05.56.20.58.66
06.14.18.13.87
clshbouliac@wanadoo.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ACCUEIL DES LOISIRS

ENFANT :

Nom :
Prénom :
Né(e) le : à
Fille – Garçon

Pratique d'une activité sportive le mercredi et besoin d'un accompagnement : **oui** **non**
Nom de l'association ou de l'activité :
Horaire :

Civilité : Mr Mme Mlle (1)

(1) Rayer la mention inutile

Nom : Prénom :
Téléphone Adresse:.....
.....

Code postal :
Ville :
Profession :
Employeur :
Téléphone Portable
mail:.....

CONJOINT :

Nom : Prénom :
Adresse (si différente)
.....
Profession:.....
Employeur:.....
Téléphone:.....
Portable:..... Mail
Situation de famille

N° C.A.F. ou M.S.A ou Quotient familial.....
(apporter avis d'imposition)
N° Sécurité Sociale.....
Assurance Scolaire
N° Assurance.....

Nombre d'enfants à charge :

PRIX JOURNEE :(ne pas remplir)

Accueil des Loisirs Bouliac

AUTORISATION PARENTALE

INFORMATIONS PARENTS :

L'enfant ne pourra quitter le centre de loisirs qu'avec ses parents directs (et après en avoir prévenu le Directeur). Les autres personnes devront présenter une autorisation écrite, datée et signée du responsable de l'enfant.

TRES IMPORTANT : En cas de divorce ou d'instance, précisez si le conjoint n'ayant pas obtenu la garde de l'enfant peut ou ne peut pas venir chercher l'enfant

Je soussigné(e), Mr ou Mme -----
responsable légal de l'enfant -----

autorise celui-ci à participer aux animations de l'ALSH (accueil des loisirs sans hébergement)

autorise celui-ci à partir à la fin des activités du Centre (entre 17 h et 18 h30).

avec Nom: tel:
..... tel:
..... tel:

seul du Centre de Loisirs

Fait à -----, le -----

Signature

« Points à respecter du règlement intérieur »



- L' ALSH est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires, sauf les vacances de Noël
- les activités se déroulent de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, un accueil des enfants est prévu de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30
- Les enfants peuvent venir à la journée ou demi journée de 9h30 à 12h ou de 14h à 16h30
- Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents de respecter les horaires.
- Aucun enfant ne pourra quitter les locaux de l'ALSH en dehors de ces horaires, sauf cas exceptionnel (enfant malade par exemple).
- Si votre enfant participe à une activité sportive collective proposée par une association de la commune, un transport est mis à disposition.
- Les sorties de l'ALSH étant prioritaires, les transports ne seront pas assurés ces jours-là.
- Toute absence non justifiée au moins 48h à l'avance sera facturée sauf pour raison médicale avec présentation d'un certificat dans les 24h.
- Respecter les dates d'inscription.

Date

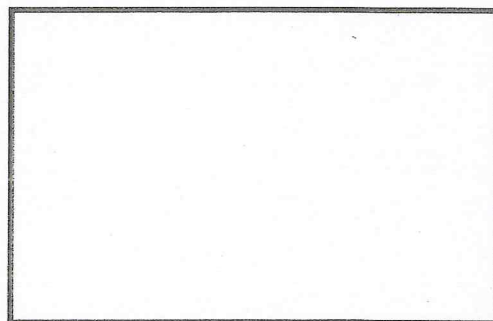
Signature

MAIRIE DE BOULIAC



MAIRIE DE BOULIAC
Structure Enfance-Jeunesse :

- *Accueil de loisirs sans hébergement
- *Accueil Loisirs Jeunes
- *Mini camps / Séjour vacances
- *Vacances Sportives
- *Ecole Multisports



Tampon du médecin

CERTIFICAT MEDICAL

Pour la vie en collectivité et la pratique d'activités physiques, sportives et nautiques

Je soussigné(e), Docteur.....

Certifie que l'enfant (nom et prénom).....

- * est apte à la vie en collectivité
- * est à jour de ses vaccinations
- * ne présente aucune contre indication apparente à la pratique d'activités physiques, sportives et nautiques.

Fait à.....

Le.....

Signature